



# Procès-verbal du Conseil Municipal

## Séance du 26 Septembre 2024

Lieu : Salle du conseil, mairie de Saint-Paul-en-Chablais

Date de convocation : le 19 septembre 2024

Président de séance : GILLET Bruno

Secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (16)** : Mmes et Ms. GILLET Bruno, CHEVALLAY Patrice (*arrivé à 19h36*), COLIN Benoît, DUCRET Marie-Claire, GALLAY Claude, GAZZARIN Marie-Laure, GRIVEL Mélanie, LAURANT Thierry, MARTIGNIERE Franck, PAUTHIER Marie-Françoise, PODEVIN Christian (*arrivé à 19h28*), REBUT Sandra, TRINCAT Christophe, VIOLLAZ Emilie (*arrivée à 20h10*), WAGNER Jean-Pierre, WIART Florine.

**Absent (2)** : VEZIN Pascale, PINGET Denis

**Excusés (1)** : BURNET Stéphanie pouvoir à Florine WIART

### Votants (17)

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08, rappelle l'ordre du jour et demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour :

**ENEDIS** : Convention de servitudes et convention de mise à disposition

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.**

### 1. Approbation du PV de la séance 29 Août 2024.

Monsieur le Maire donne lecture des points abordés lors du dernier Conseil Municipal.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, approuve à l'unanimité le Procès-Verbal du 29 Août 2024.**

### 2. Finances : exonération de taxe foncière sur propriétés bâties

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe aux finances qui expose que la commune a la possibilité d'instaurer une exonération aux foyers qui auraient effectués des travaux d'économie d'énergie sous certaines conditions. L'exonération porterait sur 3 ans et se situerait entre 50% et 100%.

Afin d'inciter les foyers à de tels travaux, le conseil est plutôt favorable.

Le conseil municipal demande des précisions et décide de reporter la décision ultérieurement.

### 3. Finances : admissions en non-valeur

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjointe aux finances.

Le montant des admissions en non-valeur, que le comptable public en charge de recouvrement a proposé, s'élève à 4 724,77 €. Les non-valeurs s'échelonnent sur la période 2010 – 2023.

L'adjointe aux finances propose de passer en priorité certaines non-valeurs dont le montant est inférieur à 40€ et d'autres datant de plus de 10 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

1- **D'admettre en non-valeur** la somme de 974.11 € après avoir vu en détail la liste proposée  
et d'autoriser l'inscription des crédits au budget principal de la commune à l'article 6541.

2- **De refuser les admissions suivantes :**

N° de liste	NOM Prénom	Motif de refus
6814271232	BJORKLUND Mette	Montant supérieur à 100 €
6814271232	CHRISTIE Esther	Montant supérieur à 100 €
6814271232	GROB Martin	Montant supérieur à 100 €
6814271232	HESHAM TALAAT Moustaf	Contentieux urbanisme > 100 €
6814271232	INGLID Roland	Montant supérieur à 100 €
6814271232	JONES Donald	Montant supérieur à 100 €
6814271232	LE CORRE	Montant supérieur à 100 €
6814271232	MICHOUD Robert	Montant supérieur à 100 €
6814271232	SIEGRIST Gunter	Montant supérieur à 100 €
7099108332	STRAPPAZON Ophélie	Pénalité de retard garderie
7099108332	CHOMONT Michel	Montant recouvrable

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **REFUSE** les admissions en non-valeurs des dettes du tableau présenté ci-dessus et demande de poursuivre le remboursement.

- **DECIDE D'ADMETTRE** en non-valeur un montant total de 974.11 € pour le budget principal

- **AUTORISE** l'inscription des crédits au budget principal au compte 6541 – créances admises en non-valeur

### 4. Finances : Tarifs des droits de place

Monsieur le Maire donne la parole à la première adjointe.

Cette dernière informe qu'il est nécessaire de fixer un tarif des emplacements pour l'organisation de la fête de la Rissole.

Elle précise que la fédération Saint-Paul en fête a augmenté le tarif des emplacements de la fête de la pomme l'an dernier et de nouveau cette année. L'an dernier la municipalité avait décidé de suivre afin d'uniformiser les tarifs, mais ne souhaite pas ré-augmenter cette année.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur les tarifs destinés aux exposants de la fête de la Rissole :

- tarif de 4 € le mètre linéaire, en emplacement extérieur
- forfait électricité à 10 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **FIXE** les tarifs de la fête de la Rissole 2024 comme suit :

Tarif de 4€ le mètre linéaire, en emplacement extérieur

Forfait électricité à 10 €

## 5. SYANE : plan de financement pour enfouissement des réseaux rue de Blonay et Allobroges

Monsieur le Maire donne la parole à l'adjoint aux travaux.

L'adjoint aux travaux expose que la commune a décidé d'enfouir les réseaux sur une partie de la route de Blonay et de la route des Allobroges avec l'aide du SYANE.

- Réseaux ENEDIS : dépose réseau basse tension aérien et pose d'un réseau souterrain avec reprise des branchements des particuliers
- Réseaux Télécom : enfouissement avec réalimentation des abonnés
- Eclairage public : enfouissement avec pose de nouveaux luminaires sur candélabres
- Le calendrier de réalisation sera établi en accord avec le Syane, en tenant compte du projet Ecole.

*Arrivée de Monsieur Podevin à 19h28*

Le SYANE a proposé un plan de financement estimatif, mais il faut attendre le plan définitif pour que le conseil délibère. Les travaux sont financés pour une part par le Syane et l'autre part par la commune. A ce jour, la part communale est estimée à 182 000 € HT en investissements et 9 500 € HT pour la partie fonctionnement.

**La délibération est donc reportée ultérieurement.**

*Arrivée de Monsieur CHEVALLAY à 19h36*

Concernant l'éclairage public, le conseil municipal demande que soit étudiée une coupure de l'éclairage la nuit ou juste une baisse la luminosité de 30% comme cela est fait aux Faverges.

## 6. SYANE : plan de financement pour sécurisation des réseaux aériens rue des Bassin

Monsieur le Maire informe que l'ensemble des coûts sera supporté par le SYANE, s'agissant uniquement de travaux de sécurisation.

Donc pas de délibération à prendre.

## 7. ENEDIS : Convention de servitudes et convention de mise à disposition

L'adjoint aux travaux expose les travaux envisagés par ENEDIS au collège du Gavot situé sur la commune de Saint-Paul-en-Chablais.

Les travaux consistent au déplacement du poste de transformation actuellement situé à proximité du collège vers le parking.

Les travaux sont prévus pour les vacances de la Toussaint

En aparté, Monsieur le Maire informe qu'un rendez-vous est envisagé prochainement avec le Vice-président du département délégué aux routes pour faire le point sur l'état des routes départementales.

Le conseil municipal est amené à donner l'autorisation au Maire de signer :

- La convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique de droits réels : terrain de 25 m<sup>2</sup> pour l'installation du poste
- La convention de servitudes pour :
  - Etablir une bande de 1m de large, 2 canalisations souterraines sur une longueur totale de 600 m

- Etablir des bornes de repérages si besoin

Remise en état des abords, tranchée de 1m et travaux hors période scolaire, précise le Maire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition pour l'implantation d'un poste de distribution publique de droits réels
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes exposée ci-dessus
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir.

## 8. Motion pour le maintien du lycée professionnel du Chablais à Thonon-les-Bains

Monsieur le Maire donne la parole à Mr Podevin qui relate l'information donnée lors du dernier conseil communautaire : dans le cadre du futur lycée de Douvaine, il semble qu'un projet de transfert du lycée professionnel du chablais de Thonon vers celui de Douvaine est envisagé.

Ce qui aura des répercussions sur l'ensemble des acteurs économiques, des jeunes et des familles chablaisiennes et engendrera une augmentation de la mobilité.

Pour le conseil municipal, il est fondamental de maintenir une offre de formation initiale localement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer signer une motion auprès de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour soutenir le maintien du lycée professionnel du chablais à Thonon-les-Bains, dans le but de garantir une offre de formation initiale adaptée pour les jeunes du territoire du Chablais
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

## 9. Informations

### 9.1 Projet du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil que la maîtrise d'œuvre a fourni son décompte de fin de mission et le décompte des indemnités de résiliation. Il précise que les cabinets AAUN et Fournier-Mouthon demandent en plus des indemnités d'investissement qui seront à justifier.

Monsieur le Maire prendra prochainement contact avec la maîtrise d'œuvre, aidé de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), afin d'entreprendre des négociations : sur la base de calcul des indemnités (à faire sur le montant de base et non le montant réévalué) et sur les frais d'investissement.

Il informe également qu'une réunion a été fixée le **mardi 1er octobre à 18h15** pour reprendre le programme qui permettra de lancer l'appel d'offre pour une nouvelle maîtrise d'œuvre.

### 9.2 Etudes du SCET

L'adjointe aux finances prend la parole pour exposer les études réalisées par le bureau d'étude SCET financées par l'ANCT (Agence nationale de la cohésion des territoires) dans le cadre des Villages d'Avenir.

**Le premier sujet de réflexion étant le devenir de la Maison Bordas :**

Sur un foncier de 2 576 m<sup>2</sup>, l'emprise foncière constructible est de 1 425 m<sup>2</sup>. L'adjointe aux finances exposent les 3 scénarios proposés qui visent à permettre à la mairie de récupérer le montant engagé pour l'achat de cette maison et l'affecter à la réalisation de la rénovation - extension de l'école.

Ces trois scénarii qui proposent une certaine densité d'appartements ont pour conséquence d'engendrer des stationnements importants en plein centre bourg.

Un élu rappelle que l'EPF avait également proposé des scénarios et malheureusement il n'y a pas eu de suite : la recherche de l'installation d'un laboratoire d'analyses médicales pour conforter l'offre Santé de St Paul a été privilégiée et a été étudiée la possibilité de mettre en place une épicerie Bio pour cet emplacement qui est d'importance pour la vie du chef-lieu. Monsieur le Maire précise que la mairie est en attente du retour de l'étude de faisabilité de la part de Santéalp, promoteur spécialisé dans la santé. Leur retour sera fait le 18 octobre prochain.

### **Le deuxième sujet de réflexion est l'implantation d'un restaurant scolaire dans le Château de Blonay.**

Plusieurs scénarios ont été proposés : installation provisoire ou permanente de la restauration scolaire

#### **Provisoirement :**

- Scénario 1 : installation au rdc mais pas suffisamment de place
- Scénario 2 : installation au rdc avec de gros travaux. La capacité d'accueil serait de 144 enfants (actuellement 140)
- Scénario 3 : installation au rdc avec l'utilisation d'un self. La capacité d'accueil serait de 126 enfants

**Installation permanente** : sur les deux niveaux. Les maternelles au R + 1 et les élémentaires au Rdc en self-service. La capacité d'accueil serait de 200 enfants.

Et l'avantage serait que le château soit rénové entièrement avec mises aux normes et qu'il serait occupé.

*Arrivée de Madame VIOLLAZ : 20h10*

Monsieur le Maire remercie pour cet exposé et souhaite que la commune, qui a de plus en plus d'associations, envisage aussi l'opportunité d'un développement au profit de la culture : rencontres, séances en petit comité, expositions, réunions, fêtes de familles....

Ce château qui a du caractère, pourrait être voué à cela : il demande à être rénové pour être isolé, chauffé, et accessible aux handicapés.

Cependant une vocation à usage de cantine durant les travaux de l'école permettrait d'économiser la location d'algécos prévus pour les repas des enfants.

## **10. Divers**

### **10.1.1 Projet de relancer la fête de la rame à la Beunaz**

La commission Animations rencontrera la personne qui propose ce projet et étudiera ce dernier en collaboration avec l'exploitant de la plage : coordination nécessaire entre la pose du WE BIT sur le lac et le calendrier de la rame.

### **10.1.2 Projet de règlementation du stationnement sur la commune**

Monsieur le Maire souhaite que le stationnement soit réglementé car les stationnements longue durée se multiplient, le stationnement des campings se développe, etc.

Les parkings de la place et du cimetière sont concernés.

Une réunion est programmée le **2 octobre à 15h** (Monsieur le Maire, Mr Podevin et Mr Wagner) afin de mettre en place cette réglementation.

### **10.1.3 Amendes de police**

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des amendes de police, une subvention de 40 000 € a été obtenue pour les travaux de sécurisation du carrefour à Lyonnet et se félicite du montage du dossier.

Les feux mis en place permettent de ralentir la circulation dans la traversée du hameau qui a fortement augmentée en raison de la fermeture de la route de la Dranse d'Abondance, mais ne donne pas satisfaction à tous les habitants. Par exemple, Chemin des Terraillets, il existe un

problème d'accès pour les véhicules avec attelage. La mairie a tenté à plusieurs reprises d'acquérir des terrains pour élargir la voirie communale mais en vain.

## **11. Point sur le personnel**

Monsieur le Maire informe qu'en raison du départ de l'agent chargé de l'urbanisme, un recrutement est en cours.

## **12. RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

### **URBANISME**

Le vice-président de la commission expose le nouveau calendrier pour la finalisation de la modification du PLU.

Il expose également les soucis que rencontre la commune pour faire respecter les règles d'urbanisme. En effet, récemment, le parquet de Thonon a classé un dossier pour une construction d'un mur illicite sans suite. Il semble que le parquet classe de nombreux dossiers sans informer la commune. La commune doit relancer une procédure, engendrant un coût et une dépense d'énergie.

Le maire demande à la commission Urbanisme de tenir de façon ferme le calendrier de la modification du PLU avant le départ de l'agent en charge de l'urbanisme.

### **TRAVAUX**

Le vice-président de la commission rend compte des différents travaux réalisés :

- Le passage de l'épareuse. Un rappel est en cours pour rappeler aux propriétaires de tailler leurs haies
- Ecole du chef-lieu : Le chauffage de l'école ne fonctionnait plus et a été réparé rapidement. Le vice-président signale que le calcaire est un réel problème dans l'école pour les canalisations et les chasses d'eau.
- Mise en place d'un stand couvert vers le vestiaire du foot
- Préparation de la fête de la pomme avec nettoyage et remise à neufs des pressoirs

### **ANIMATIONS**

La vice-présidente aux animations informe des prochaines animations :

- La fête de la pomme qui est gérée par la « Fédé Saint-Paul en fête », le 13 octobre. Tous les élus seront les bienvenus pour soutenir cette manifestation.
- La fête de la rissole en décembre, organisée par la mairie. Une première réunion de préparation a eu lieu cette semaine et la prochaine est fixée au 22 octobre 19h30.

### **CCAS**

La vice-présidente informe que l'après-midi festive s'est bien déroulée et l'animation a été d'une bonne qualité et très appréciée.

Le colis, offert pour les anniversaires, rencontre un grand succès.

Le maire remercie l'équipe du CCAS pour ses initiatives.

### **VIE SCOLAIRE**

La vice-présidente adjointe, informe des effectifs dans les écoles : 247 enfants et 11 aux Faverges. La rentrée s'est bien déroulée et la directrice de l'école du chef-lieu est satisfaite des 2 nouveaux agents.

### 13. Questions diverses

Une médiation menée par l'adjointe du procureur est en cours pour des problèmes de voisinage. Une nouvelle rencontre est prévue le 14 novembre.

### 14. AGENDA

#### Commissions communales :

- Mardi 1<sup>er</sup> octobre 18h15** : réunion du groupe scolaire
- Mardi 10 octobre 18h30** : Commission Vie scolaire
- Mardi 15 septembre 15h** : Commission DSP
- Mardi 15 septembre 17h** : Commission Travaux
- Vendredi 18 octobre 17h** : Commission CCAS
- Mardi 22 octobre 19h30** : : Commission Animations – Fête de la Rissole

#### Diverses réunions et rendez-vous :

- Vendredi 18 octobre 15h** : Restitution de l'étude sur la maison Bordas par SANTEALP

#### Animations :

- Dimanche 8 octobre** : Fête de la pomme organisée par la Fédé St Paul en fête
- Dimanche 13 décembre** : Fête de la Rissole

#### CCPEVA :

- Lundi 30 septembre, 17h** : Visite du Clocher de St Paul suivi de la commission Pays d'Art et d'histoire en mairie de St Paul
- Jeudi 3 octobre 9h** : CCPEVA - Patrimoine et relai Petite Enfance aux Faverges
- Jeudi 3 octobre 18h30** : CCPEVA, commission mobilité
- Vendredi 4 octobre 14h** : CCPEVA, commission Eau et Assainissement
- Lundi 7 octobre 13h** : CCPEVA, Fresque de l'eau
- Lundi 7 octobre 16h** : CCPEVA, Diagnostic du programme local de l'habitat (PLH)
- Lundi 7 octobre 19h** : CCPEVA, conseil communautaire

#### Conseils municipaux :

- Jeudi 24 Octobre, 19h**
- Jeudi 28 Novembre, 19h**
- Jeudi 19 Décembre, 19h**

Le prochain conseil municipal aura lieu le **Jeudi 24 octobre 2024 à 19h**.

La séance est levée à 21h30.

Secrétaire de séance,  
M. COLIN Benoît



